



## L'ASSOCIATION « LES PEINTRES DU GAILLACOIS » VOUS PROPOSE D'EXPOSER QUELQUES-UNES DE VOS ŒUVRES AU 64<sup>ÈME</sup> SALON DES PEINTRES DU GAILLACOIS

A cette occasion, l'association aura le plaisir de recevoir le peintre  
**Jean-Claude Coustilières** invité d'honneur.

Cette année, une partie du salon sera consacrée au thème :  
« **Ombres et lumières** ». Le thème est facultatif.

Ce 64<sup>ème</sup> salon aura lieu à la salle de spectacles Rives Thomas à Gaillac du samedi 19 avril à partir de 14:00 au dimanche 27 avril 2025 à 17:00. Il sera ouvert tous les jours (entrée libre) de 14h00 à 19h00, excepté le dimanche 27 avril.

**VERNISSAGE : le samedi 19 avril 2025 à 18:00**

Pour vous inscrire au prochain salon, veuillez retourner impérativement par courrier à :  
**Nicole Gilles, 48 chemin des Quintals 81600 GAILLAC avant le 20 mars 2025**

- le coupon joint, dûment complété
- un chèque de 25 euros libellé au nom de « Les Peintres du Gaillacois », avec au verso du chèque le nom de l'artiste exposant s'il est différent du nom de l'émetteur du chèque.

Le catalogue sera offert aux exposants. Cette contribution participe à l'organisation de l'évènement dans son ensemble. Plusieurs prix seront décernés lors du vernissage et un prix du public sera attribué par les visiteurs de l'exposition qui pourront voter dans une urne mise à leur disposition.

Voici quelques recommandations concernant votre éventuelle participation :

- vous disposez d'un accrochage de **trois** œuvres originales, les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées excepté si elles comportent la mention « d'après... ». Au-delà des formats 40F, 40M et 40P, seulement deux toiles seront acceptées. **Dans la limite des emplacements disponibles, l'association vous offre la possibilité d'effectuer deux réservations pour 50 € (exemple : sculpture et peinture) uniquement sur demande au 0678707193.**
- **L'association se réserve le droit de ne plus admettre d'inscription au-delà de la capacité d'accueil de la salle de spectacles de Gaillac.**
- Les aquarelles, pastels et photographies doivent être encadrés et les sculptures accompagnées de leur socle,
- Les pinces et les sous-verres seront refusés,
- Au dos de chaque œuvre doivent figurer son titre, le nom de l'auteur, et éventuellement son prix (encadrement compris). Il devra également s'y trouver, pour celle à accrocher, **un système d'attache correct et solide** (voir la rubrique conseil d'accrochage sur notre site [artgaillac.com](http://artgaillac.com)),
- Nous vous rappelons que l'exposition se déroulant dans un lieu public, vous ou certaines de vos œuvres, êtes susceptibles d'être photographiés. Chaque exposant autorise, gracieusement, l'association « Les

Peintres du Gaillacois » à utiliser ces images dans les différents supports de communication et à les diffuser dans divers médias.

- En cas de vente, 10% du montant de cette dernière seront reversés à l'association; les ventes restent l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer aux règles fiscales en vigueur.
- L'association et la Mairie de Gaillac déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, vol, dégâts divers ou incendie, en fonction de la législation en vigueur dans le monde de l'art, chaque artiste est censé prendre une assurance personnelle.
- Un catalogue contenant les titres des œuvres exposées (sous réserve de la réception du coupon de participation avant le **20 mars 2025**) sera édité et vendu 2€50 durant le salon.
- **Les œuvres seront déposées à la Salle de Spectacles :**  
**Le jeudi 17 avril de 10h00 à 20h00 pour les peintres et les photographes et le vendredi 18 avril de 10h00 à 20h00 pour les sculpteurs, l'accrochage des œuvres étant de la responsabilité exclusive de l'association.**
- **Et elles devront être impérativement retirées :**  
**Le dimanche 27 avril de 17h à 20h pour les sculpteurs et le lundi 28 de 10h00 à 14h00 pour les peintres et les photographes.**

La signature du bulletin d'inscription joint équivaut à une acceptation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

En vous remerciant de participer à notre 64<sup>ème</sup> Salon et dans l'attente du plaisir de vous y accueillir,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour la Présidente.

PS : Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur notre exposition, vous pouvez nous contacter en allant sur notre site : [www.artgaillac.com](http://www.artgaillac.com), ou bien nous joindre aux numéros suivants : 06 78 70 71 93, 06 07 94 04 02.

Et avec votre accord tacite, nous nous réservons le droit d'utiliser les photographies des œuvres exposées sur celui-ci.

Merci de bien vouloir adresser par courrier votre coupon de participation,  
votre chèque ou toute autre correspondance à :  
**Nicole Gilles, 48 chemin des Quintals 81600 GAILLAC**

**NB : Le coupon joint peut aussi être téléchargé :**

- sur notre site [artgaillac.com](http://artgaillac.com) dans la rubrique [Le salon](#) et sur [l'accueil](#) du site au paragraphe « salon des peintres 2025 »
- sur notre compte [Facebook](#)



**PARTIE A CONSERVER PAR L'EXPOSANT**  
**COUPON DE PARTICIPATION au 64<sup>ème</sup> SALON de PRINTEMPS 2025**  
Thème : « Ombres et lumières »

NOM : ..... Prénom : ..... Pseudo : .....

Nature *	Titre	Participe au theme →	Oui **	Non	Prix

\* Huile, aquarelle, pastel, acrylique, mixte, sculpture, photo

\*\* Une seule œuvre sera admise dans le thème



**PARTIE A RENVoyer PAR COURRIER A :**  
**NICOLE GILLES, 48 CHEMIN DES QUINTALS 81600 GAILLAC**  
**AVANT LE 20 MARS**  
**COUPON DE PARTICIPATION au 64<sup>ème</sup> SALON de PRINTEMPS 2025**  
Thème : « Ombres et lumières »

NOM : ..... Prénom : ..... Pseudo : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Nature *	Titre	Participe au theme →	Oui **	Non	Prix

\* Huile, aquarelle, pastel, acrylique, mixte, sculpture, photo

\*\* Une seule œuvre sera admise dans le thème

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Lu et approuvé, le

Signature

NB : Si un pseudonyme est indiqué, ce dernier figurera dans le catalogue à côté de votre nom.